



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DE LA DANSE

Programme d'aide aux coproductions internationales de danse (programme pilote)

Veuillez suivre les trois étapes suivantes pour soumettre une demande de subvention au Conseil des Arts du Canada :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si cette rubrique ne répond pas à toutes vos questions ou si vous ne comprenez pas certains aspects du programme ou du processus de demande, visitez le site web du Conseil des Arts du Canada ou communiquez avec le Service de la danse, aux coordonnées ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie F), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Date limite

Le 15 novembre. **Pour cette date limite, seuls les projets de création canadienne originale sont admissibles au financement. Les projets doivent être des coproductions financières internationales, c'est-à-dire qu'un ou plusieurs producteurs étrangers doivent avoir confirmé qu'ils y contribueront financièrement.**

Les dates limites qui tombent une fin de semaine ou un jour férié sont reportées au jour ouvrable suivant. Votre demande, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite. **Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.** Le Conseil ne communiquera pas avec vous si votre demande est incomplète.

Renseignements supplémentaires

Robyn Campbell

Agente du Service de la danse

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5501

Service ATS pour les malentendants : 613-565-5194

Courriel : robyn.campbell@conseildesarts.ca

Télécopieur : 613-566-4409

Septembre 2007/DAG8F 9-07



1^{RE} ÉTAPE – LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

Description du programme	<p>Le Programme d'aide aux coproductions internationales de danse accorde une aide aux professionnels, aux compagnies et aux collectifs canadiens de la danse. Les subventions servent à couvrir les coûts associés à la création de coproductions internationales.</p> <p>L'objectif principal de ce programme est d'accroître les occasions de tournée internationale offertes aux artistes canadiens. Le programme vise également à encourager la collaboration et les échanges entre les artistes, les compagnies et les collectifs canadiens de la danse et ceux de l'étranger en augmentant l'investissement public canadien dans les coproductions internationales.</p>
Admissibilité	<p>Critères généraux</p> <p>Sont admissibles à ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none">• les artistes professionnels de la danse qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada;• les compagnies ou collectifs de danse professionnels canadiens. <p>Pour ce programme, les coproducteurs de l'étranger doivent s'engager à assumer au moins 15 p. 100 du budget de production. Ils doivent aussi fournir, dans un document distinct, une confirmation des droits de présentation et de la ou des dates d'engagement. La documentation d'appui jointe à la demande doit comprendre des lettres signées de tous les collaborateurs confirmés et potentiels. Des détails à ce sujet sont fournis à la partie E du formulaire de demande ci-joint.</p> <p>Ce programme s'adresse également aux artistes ou aux organismes artistiques autochtones ainsi qu'à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.</p> <p>Restrictions</p> <p>Ne sont pas admissibles à ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none">• les demandes visant des projets de création entrepris avant la date limite;• les demandes visant des oeuvres pour lesquelles une subvention du programme Aide aux collaborations de créations régionales, nationales et internationales (programme pilote) a déjà été accordée;• les demandes d'aide pour des « artistes invités ». <p>Les artistes, directeurs artistiques de compagnies et représentants de collectifs peuvent soumettre une demande à la fois au programme de Subventions aux professionnels de la danse et au présent programme dans la même année financière (du 1^{er} avril au 31 mars), à la condition d'être admissibles aux deux programmes et de soumettre des projets différents pour chacun.</p> <p>Les candidats qui n'ont pas encore remis de rapport final et/ou d'état financier pour une subvention antérieure du Conseil des Arts du Canada ne sont pas admissibles.</p>

<p>Montant des subventions</p>	<p>Le programme offre des subventions pouvant aller jusqu'à 30 000 \$.</p> <p>Les dépenses admissibles comprennent les frais de déplacement et d'hébergement, les indemnités journalières, les salaires pour les répétitions, les cachets des collaborateurs artistiques et les dépenses de production technique.</p> <p>Les subventions ne peuvent pas servir à acheter de l'équipement.</p>
<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'admissibilité des demandes est examinée en fonction des critères publiés pour le programme par le Service de la danse. Au besoin, le Service de la danse fait aussi appel aux conseils de spécialistes de l'externe. Les demandes admissibles sont évaluées par un comité formé de pairs.</p> <p>Composition du comité d'évaluation par les pairs</p> <p>Les membres du comité sont sélectionnés en fonction de leur travail spécialisé dans le milieu de la danse au Canada et de leur connaissance de ce milieu; ils sont aussi choisis de façon à représenter une gamme étendue d'expériences professionnelles et à assurer une juste représentation de la diversité culturelle, des régions, des Peuples autochtones, des sexes, de l'origine géographique et des deux langues officielles.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation établit, selon un ordre de priorité, la liste des projets à subventionner en comparant la qualité de chacun à celle des autres demandes soumises dans le cadre de ce concours national. Les décisions tiennent aussi compte des fonds disponibles et des critères d'évaluation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qualité artistique du projet, y compris les réalisations des artistes participant à celui-ci; • qualité et réalisations des coproducteurs étrangers; • incidence possible du projet sur le développement de l'art de la danse; • aptitude du ou des coproducteurs à assurer la réussite du projet; • possibilité que le projet crée des occasions de tournée pour les artistes ou les compagnies du Canada qui y participent; • engagement de fonds des coproducteurs de l'étranger dans la production canadienne; • importance de la première représentation de l'oeuvre appuyée par cette subvention. <p>Même si ce n'est pas un critère essentiel, le comité d'évaluation considère la présentation éventuelle de l'oeuvre au Canada comme un atout.</p> <p>Le comité de pairs prend aussi en considération le lieu géographique d'où viennent les partenaires participants afin de tenir compte, dans la mesure du possible, des différences liées aux économies et aux politiques culturelles des pays étrangers participants.</p>

2^E ÉTAPE – RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Puis-je soumettre de la documentation d'appui additionnelle?

Non. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Cette méthode permet de garantir que tous les candidats sont évalués sur une base uniforme. En effet, les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.

Comment saurai-je que le Conseil des Arts a bien reçu ma demande?

Au plus tard une semaine après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste.

Mes renseignements personnels seront-ils protégés?

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège votre vie privée et les renseignements personnels qui vous concernent, et vous donne le droit d'accéder à ces renseignements. Le Conseil des Arts conserve ces données dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 115 ou 130. Toute autre information peut être accessible aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Veuillez prendre note que le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir, à titre confidentiel, des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture. Cette information est utilisée pour planifier des programmes et évaluer des demandes.

Quand et comment obtiendrai-je une réponse à ma demande?

Pour la date limite du 15 novembre, vous serez avisé des résultats du concours par lettre **à la mi-mars**. Veuillez noter que pour des raisons de protection des renseignements personnels, le Conseil des Arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.

Puis-je savoir qui a obtenu une subvention et qui faisait partie du comité d'évaluation par les pairs?

Oui. Vous pouvez consulter la Liste interrogeable de subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, au www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr. Vous pouvez aussi obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des Arts.



Programme d'aide aux coproductions internationales de danse (programme pilote)

Si vous remplissez le formulaire à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous. Imprimez ou écrivez en lettres moulées à l'encre noire. Le Conseil des Arts du Canada n'accepte pas les demandes soumises par télécopieur ou par courrier électronique.

SERVICE DE LA DANSE, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

PARTIE A1 – IDENTIFICATION	
Nom du candidat :	Nom de la personne ou de l'organisme qui recevra la subvention (et son adresse si elle diffère de l'adresse postale) :
Adresse postale :	
Rue et numéro d'appartement/de bureau	Rue et numéro d'appartement/de bureau
Ville	Ville
Province ou territoire	Province ou territoire
Code postal	Code postal
()	()
Téléphone	Téléphone
Télécopieur	Télécopieur
Courriel	Courriel
Site web	Site web
PARTIE A2 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE CANDIDAT ET SUBVENTION DEMANDÉE	
Montant demandé de ce programme : _____ \$ (voir la rubrique Montant des subventions dans les lignes directrices)	Total des dépenses du projet : _____ \$ (selon le montant indiqué à la partie C – Information financière)
Bénéficiez-vous actuellement d'une subvention de fonctionnement du Service de la danse? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, quel genre de subvention? <input type="checkbox"/> Aide annuelle <input type="checkbox"/> Aide pluriannuelle	
Description du projet (de 10 à 15 mots) :	
Ce projet fait-il partie des plans établis de votre compagnie ou de votre collectif? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, pour quelle année financière? _____	
Quand le projet aura-t-il lieu? Le projet débutera le _____ et se terminera le _____ (jour/mois/année) (jour/mois/année)	

**PARTIE A2 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE CANDIDAT ET SUBVENTION
DEMANDÉE (suite)**

Où le projet aura-t-il lieu et qui en seront les diffuseurs?
(indiquez le nom des diffuseurs et les lieux de présentation)

PARTIE A3 – DÉCLARATION

Veillez lire cette partie attentivement avant de la remplir et de la signer. Seule une signature originale sera acceptée. (N'envoyez pas de photocopie de cette page.)

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?
(Seul le Conseil des Arts utilisera cette information.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des Arts en français en anglais.

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait ou l'organisme que je représente y est satisfait.
- J'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Le cas échéant je serai l'unique représentant de la compagnie ou du collectif et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention.
- J'ai déjà envoyé les rapports finaux et les états financiers qui devaient être soumis pour toute subvention reçue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que ma demande sera jugée inadmissible si tous les rapports ou les états financiers voulus n'ont pas été remis et/ou ne sont pas approuvés par le Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du programme.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

UNE SIGNATURE ORIGINALE EST REQUISE.

Nom de l'artiste, du directeur artistique ou du directeur général ou administratif

Poste (le cas échéant)

Signature

Date

PARTIE A4 – PROFIL DE L'ORGANISME

Une fois que vous avez présenté une demande à ce programme, il vous appartient de tenir à jour le profil de votre organisme auprès du Conseil des Arts.

Veillez décrire votre organisme, en 1 000 mots ou moins (environ deux pages), sur des feuilles séparées, en tenant compte de chacun des points ci-dessous. Utilisez des caractères d'imprimerie supérieurs à 10 points et des feuilles de papier blanc de 8 ½ po sur 11 po imprimées d'un seul côté.

A) Renseignements factuels

- énoncé de la mission artistique de votre organisme;
- bref historique de votre organisme (y compris sa date de fondation, ses principales étapes et ses grandes réalisations);
- autres renseignements pertinents liés à vos activités courantes telles que les tournées, les ateliers et les forums.

B) Renseignements contextuels

Décrivez la place qu'occupe votre organisme et le rôle qu'il joue dans votre forme d'art, ainsi que le contexte dans lequel vous évoluez. En d'autres mots, comment percevez-vous votre organisme dans votre milieu sur les plans régional, national et international, le cas échéant?

PARTIE B – DESCRIPTION DU PROJET

Si votre compagnie ou collectif bénéficie actuellement d'une subvention de fonctionnement, veuillez préciser en quoi ce projet représenterait une contribution importante à ses plans à court et à long terme.

Si vous êtes un artiste individuel, veuillez décrire comment ce projet représenterait une contribution importante à l'ensemble de vos oeuvres.

La description du projet doit se rapporter directement aux critères qu'utilisera le comité d'évaluation par les pairs pour étudier votre demande. (Ces critères sont énumérés dans les lignes directrices.) Le comité décidera de vous accorder ou non une subvention selon la qualité de votre proposition comparativement à celle des autres demandes soumises dans le cadre de ce concours national, et en fonction des fonds disponibles.

Même si votre description doit être suffisamment détaillée pour donner aux membres du comité d'évaluation l'information dont ils ont besoin pour formuler des recommandations éclairées, nous vous encourageons à être aussi clair, concis et précis que possible et à limiter votre description à un maximum de 750 mots en tout.

Utilisez des caractères d'imprimerie supérieurs à 10 points et des feuilles de papier blanc de 8 ½ po sur 11 po imprimées d'un seul côté.

Veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous, y compris des listes des interprètes et des artistes créateurs participant au projet.

Titre de l'oeuvre :

Durée de l'oeuvre :

Date à laquelle l'oeuvre sera prête :

Nom des danseurs (et des musiciens, le cas échéant)

Nom des artistes créateurs

Chorégraphe	
Compositeur	
Concepteurs (précisez)	
Autres (précisez)	

PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE : BUDGET DU PROJET

Veillez soumettre vos données financières au moyen du formulaire en format Excel qui se trouve sur la page web consacrée à ce programme et sur la page fournie à la fin de ce formulaire de demande.

PARTIE D1 – MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL

Vous devez soumettre, avec votre demande, le matériel d'appui audiovisuel décrit ci-dessous. Vous devez également remplir la partie D2 du formulaire (Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel soumis), et inscrire clairement les mêmes renseignements sur votre documentation d'appui.

Le matériel d'appui audiovisuel devrait se rapporter le plus possible au projet proposé et doit démontrer votre aptitude à travailler dans le domaine de la danse professionnelle. Il peut s'agir d'oeuvres professionnelles réalisées antérieurement, d'oeuvres d'étudiants, ou encore d'oeuvres réalisées dans le cadre d'ateliers ou en collaboration avec d'autres artistes. Veuillez fournir une bande vidéo, un DVD ou un cédérom illustrant le travail de la compagnie ou collectif de danse ou du chorégraphe participant à votre projet.

Envoyez des oeuvres complètes, positionnées là où vous souhaitez que les membres du comité d'évaluation commencent à les regarder. Ne soumettez pas d'extraits ou de bandes de démonstration. Les membres du comité d'évaluation doivent pouvoir visionner les oeuvres intégrales s'ils décident de le faire. **Veillez noter qu'en raison du temps limité dont il dispose, il se peut que le comité d'évaluation ne puisse regarder qu'une partie seulement de chaque article soumis à l'appui de votre demande.**

Soumettez un **maximum de trois oeuvres, sur les supports suivants :**

- **bandes vidéo**, une oeuvre par cassette de 1/2 po ou de 3/4 po;
- **DVD;**
- **cédéroms.**

Le Conseil des Arts peut visionner des bandes vidéo de 1/2 po et de 3/4 po (VHS et SVHS).

N'envoyez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, de la documentation soumise à l'appui des demandes.

Seul le matériel audiovisuel vous sera retourné. Tout autre document soumis à l'appui de votre demande (curriculum vitae, états financiers, etc.) sera conservé dans les dossiers du Conseil des Arts du Canada.

PARTIE D2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL SOUMIS

Veillez fournir les renseignements demandés ci-dessous pour le matériel audiovisuel que vous soumettez à l'appui de votre demande. Identifiez clairement vos articles et placez-les dans l'ordre où ils doivent être visionnés. Indiquez le titre de l'oeuvre et précisez sa durée ainsi que le nom des interprètes et du chorégraphe.

Le temps étant limité, il est possible que le comité de pairs ne puisse visionner qu'une partie de votre documentation d'appui. Identifiez les segments que vous jugez prioritaires.

Article 1

Titre :

Chorégraphe :

Danseur :

Support (bande vidéo, DVD ou cédérom) :

Format original (16 mm, VHS ou DVD) :

Format de présentation (s'il diffère) :

Durée :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Brève description du rapport entre l'enregistrement soumis et le projet proposé :

Instructions spéciales ou notes :

Standard vidéo : VHS DVD NTSC PALRepères : Oui Non

Temps indiqué : de _____ à _____

Article 2

Titre :

Chorégraphe :

Danseur :

Support (bande vidéo, DVD ou cédérom) :

Format original (16 mm, VHS ou DVD) :

Format de présentation (s'il diffère) :

Durée :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Brève description du rapport entre l'enregistrement soumis et le projet proposé :

Instructions spéciales ou notes :

Standard vidéo : VHS DVD NTSC PALRepères : Oui Non

Temps indiqué : de _____ à _____

Article 3

Titre :

Chorégraphe :

Danseur :

Support (bande vidéo, DVD ou cédérom) :

Format original (16 mm, VHS ou DVD) :

Format de présentation (s'il diffère) :

Durée :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Brève description du rapport entre l'enregistrement soumis et le projet proposé :

Instructions spéciales ou notes :

Standard vidéo : VHS DVD NTSC PALRepères : Oui Non

Temps indiqué : de _____ à _____

PARTIE E – SUGGESTION DE LETTRE-TYPE POUR COPRODUCTEURS ÉTRANGERS

Vous devez soumettre, avec votre demande ou au plus tard le 15 novembre 2007, des lettres signées de tous les collaborateurs confirmés et potentiels. Ces lettres doivent être adressées au Conseil des Arts du Canada et être imprimées sur du papier à en-tête du coproducteur. Veuillez utiliser le modèle ci-dessous pour vous assurer de fournir tous les renseignements demandés.

Nous convenons de coproduire (nom de la production) avec (nom de l'artiste, de la compagnie ou du collectif) et de payer directement à/au (nom de l'artiste, de la compagnie ou du collectif) la somme de (devise utilisée, s'il ne s'agit pas du dollar canadien) _____ comme contribution aux frais de montage de la production.

Nous convenons en outre de fournir pour la production l'appui en nature suivant (liste des biens et des services en nature fournis), dont la valeur est évaluée à (devise utilisée, s'il ne s'agit pas du dollar canadien)_____.

Nous convenons aussi d'accorder une aide financière distincte de (devise utilisée, s'il ne s'agit pas du dollar canadien) _____ pour la présentation de l'oeuvre achevée, laquelle aura lieu le (date) à (heure), au (nom de la salle).

(Signature du coproducteur)

PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Assurez-vous de joindre à votre demande la documentation énumérée ci-dessous. Cochez les cases pertinentes pour en confirmer l'envoi.

N'oubliez pas que le comité de pairs ne peut consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande. Il est donc à votre avantage de bien préparer et présenter votre documentation d'appui.

- Partie A1 - Identification (voir la partie A1)
- Renseignements généraux sur le candidat et subvention demandée (voir la partie A2)
- Déclaration (voir la partie A3)
- Profil de l'organisme (voir la partie A4)
- Description du projet (voir la partie B)
- Curriculum vitae du chorégraphe (maximum de deux pages)
- Information financière (voir la partie C)
- Matériel d'appui audiovisuel (voir la partie D1)
- Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel (voir la partie D2)
- Lettres d'engagement de tous les collaborateurs artistiques et partenaires financiers (voir la partie E)
- Copie du plus récent état financier ou autre bilan de fin d'année financière (si vous présentez une demande au nom d'un organisme).